
LA JUGE SUPPLEANTE DES DISTRICTS DE MARTIGNY ET ST-MAURICE

Véronique Luisier, saisi d'une requête de bénéfice d'inventaire, au sens des art. 580 ss CC, dans la succession de Vincenzo Roberto Bruscagin – fils d'Egidio Bruscagin et de Rosa Bruscagin, né le 30 avril 1931 à Modène (Italie), originaire de Genolier (Vaud), divorcé, décédé le 19 janvier 2019, de dernier domicile à Saxon,

somme

tous les créanciers et débiteurs du défunt prénommé, y compris les créanciers en vertu de cautionnement (art. 582 al. 1 CC), de produire leurs créances, au besoin avec pièces justificatives à l'appui, et de déclarer par écrit leurs dettes au Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 1920 Martigny, jusqu'au 22 mars 2019, étant précisé que la suspension des délais ne s'applique pas, **à peine de forclusion**.

Les créanciers du défunt qui ne figureront pas à l'inventaire pour avoir négligé de produire en temps utile sont rendus attentifs au fait qu'ils ne pourront rechercher les héritiers ni personnellement ni sur les biens de la succession (art. 590 al. 1 CC).

Ainsi fait à Martigny, le 12 février 2019, pour être inséré dans trois numéros consécutifs du Bulletin officiel du canton du Valais et affiché durant trois semaines aux piliers publics de la commune municipale de Saxon.

La juge suppléante : **Véronique Luisier**

